



Audit - Expertise-Comptable - Conseils

# RÉFORME DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE



# SESSION D'INFORMATION

## RÉFORME FACTURATION ÉLECTRONIQUE



La réforme de la facturation électronique marque un tournant pour les entreprises françaises. D'ici quelques mois, vous devrez obligatoirement **recevoir** vos factures via une plateforme agréée (PA), puis un an plus tard, vous devrez également l'utiliser pour **émettre** vos propres factures.

Près d'une centaine d'éditeurs se préparent à collecter vos flux : ne faites pas vos choix seuls, **nous sommes là pour vous accompagner** !

Cette réforme peut paraître complexe, mais **notre priorité est de vous simplifier chaque étape**. Le choix d'une PA, bien que réversible, impacte durablement votre organisation. Les bénéfices promis ne seront réels que si vos processus s'y adaptent.

L'administration a confirmé le rôle clé de l'expert-comptable, autorisé à désigner une PA pour ses clients avec un mandat signé. Nous pouvons vous aider à choisir la plateforme la plus adaptée à votre activité et **vous accompagner de façon personnalisée selon vos besoins et votre niveau de digitalisation**.

Pour vous accompagner dans cette transition, le Groupe de cabinets d'expertise comptable Gorioux organise dans plusieurs de ses cabinets des **sessions d'information** ouvertes aux dirigeant·e·s, responsables administratifs et professionnels concernés.

📍 Plusieurs dates et sites disponibles

👉 [Inscrivez-vous](#) dès maintenant pour réserver votre place !

*Plus de 600 inscriptions enregistrées depuis les premières sessions de septembre.*

*De nouvelles dates sont programmées entre décembre et janvier.*



**Sessions disponibles en matinée, en afterwork ou en visio**

### ✅ Au programme :

- Les grandes étapes de la réforme
- Qui est concerné, quand, et comment ?
- Les obligations d'émission et de réception des factures
- Le mandat et le choix de la future PA
- Les outils à mettre en place et les pièges à éviter
- Un temps d'échange

# COMMENT MON EXPERT-COMPTABLE PEUT M'AIDER ?

- En auditant votre système de facturation
- En vous accompagnant dans la mise en conformité et l'automatisation de vos tâches
- En vous assistant dans le choix d'outils adaptés à l'activité, à la maturité digitale et à la volumétrie de facturation de votre entreprise
- En mettant à votre disposition des outils (PA, facturation, signature électronique, archivage...)
- En prenant en charge certaines tâches administratives (facturation, paiement, recouvrement, suivi du statut des factures...)



Votre expert-comptable a la connaissance des enjeux et besoins de votre entreprise dans une approche 360°.

Ne choisissez aucun outil (logiciel de facturation, logiciel de caisse, PA) sans lui en parler au préalable. C'est le meilleur moyen d'assurer la conformité de vos choix et la transmission automatisée de vos données.

Mal maîtrisée, la facturation électronique peut avoir des coûts cachés. Avec l'aide de votre expert-comptable, vous pourrez éviter les surcoûts comptables liés aux mauvais choix de solutions numériques et de PA.

## LES DEUX DISPOSITIFS DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE :

### E-INVOICING (B2B)

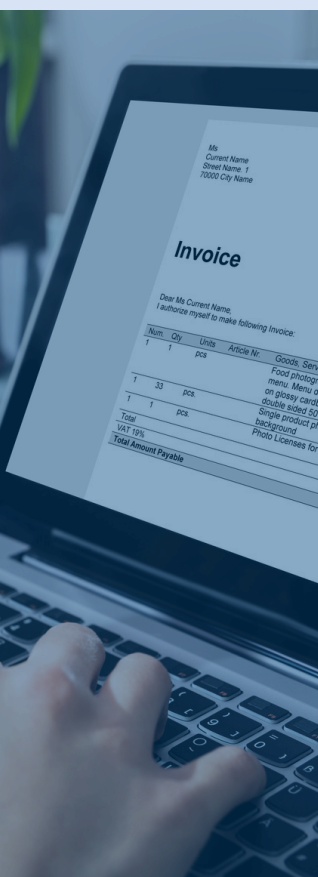
Transactions entre 2 assujettis à la TVA établis en France

1. **Facture** dans l'un des 3 formats du socle (UBL/CII/Factor-X)
2. **Transmission** des factures via des plateformes PA
3. **Cycle de vie** : suivi et mise à jour des statuts de la facture
4. **Transmission à la DGFIP** des données de facturation et données de paiements sous 24h
5. **Fréquence du flux** : à la facture

### E-REPORTING (B2C)

Transactions entre 1 assujetti à la TVA établi en France et un non assujetti (ou une personne établie hors France)

1. **Facture** libre
2. **Transmission** des factures et tickets de caisse libre
3. **Transmission à la DGFIP** des données de transaction agrégées par jour (BtoC) ou à la facture (BtoB international) et des données de paiement
4. **Fréquence du flux** : décade/mensuel/bimensuel)



# CALENDRIER :



- Pour tous les assujettis
  - ✓ Réception des FE (TPE - PME)
- Pour les ETI et grandes entreprises
  - ✓ Emission des FE
  - ✓ E-reporting



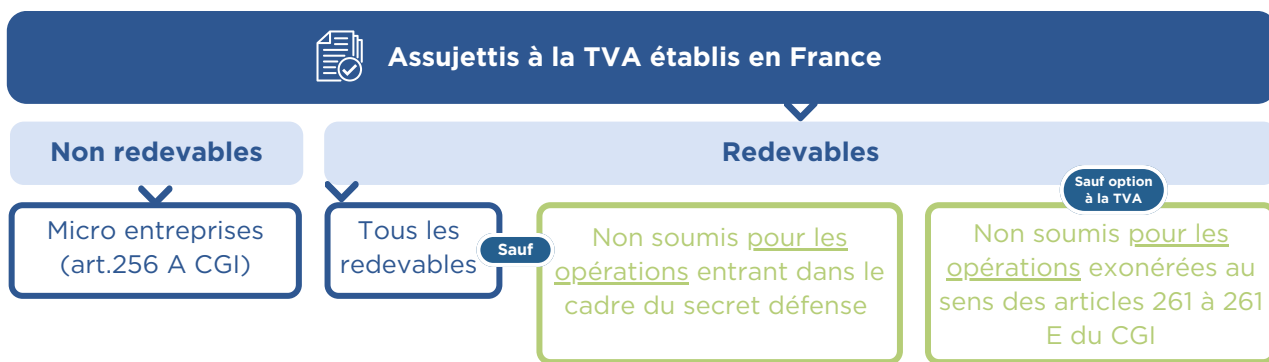
**Pour tous les assujettis**  
*Y compris micro-entreprises, TPE et PME*

- ✓ Emission des FE
- ✓ E-reporting

vert : TPE - PME  
rouge : ETI - GE

## QUI EST CONCERNÉ PAR LA RÉFORME ?

### CONCERNÉS :



### NON CONCERNÉS :

- Non assujettis à la TVA en France
- Particuliers (B2C)
- Associations à objet non commercial
- Entreprises non établies en France (B2B international)

- Prestations effectuées dans le domaine de la santé
- Prestations d'enseignement et de formation
- Opérations immobilières
- Opérations réalisées par les associations à but non lucratif
- Opérations bancaires et financières
- Opérations d'assurance et de réassurance



# LE FORMAT DE LA FACTURE

La facture électronique ne doit plus être assimilée à une simple pièce jointe numérique ou un PDF signé. Pour être conforme, elle devra dorénavant respecter **l'un des trois formats structurés obligatoires** : UBL, CII ou Factur-X.

Le format Factur-X, largement adopté par les experts, associe la lisibilité du PDF à la richesse des données XML. Il permet ainsi d'automatiser et de fiabiliser les échanges. Cette évolution nécessite une **meilleure communication** entre les logiciels comptables et les plateformes agréées (PA), chargées de transmettre, recevoir et archiver les factures au bon format.

## JE NE PEUX PLUS :

Émettre au format papier ou numérique non structuré (Word, Excel, PDF...)



## JE DEVRAI :

Émettre dans un des 3 formats obligatoires



**Factur-X** : Format le plus simple pour les TPE/PME



+

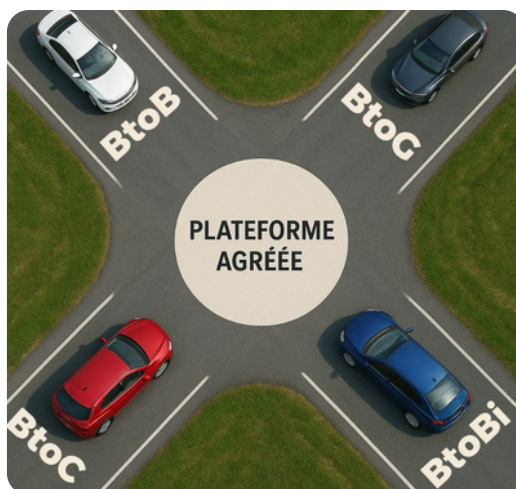


=



À ces exigences s'ajoutent **quatre nouvelles mentions obligatoires** sur les factures électroniques :

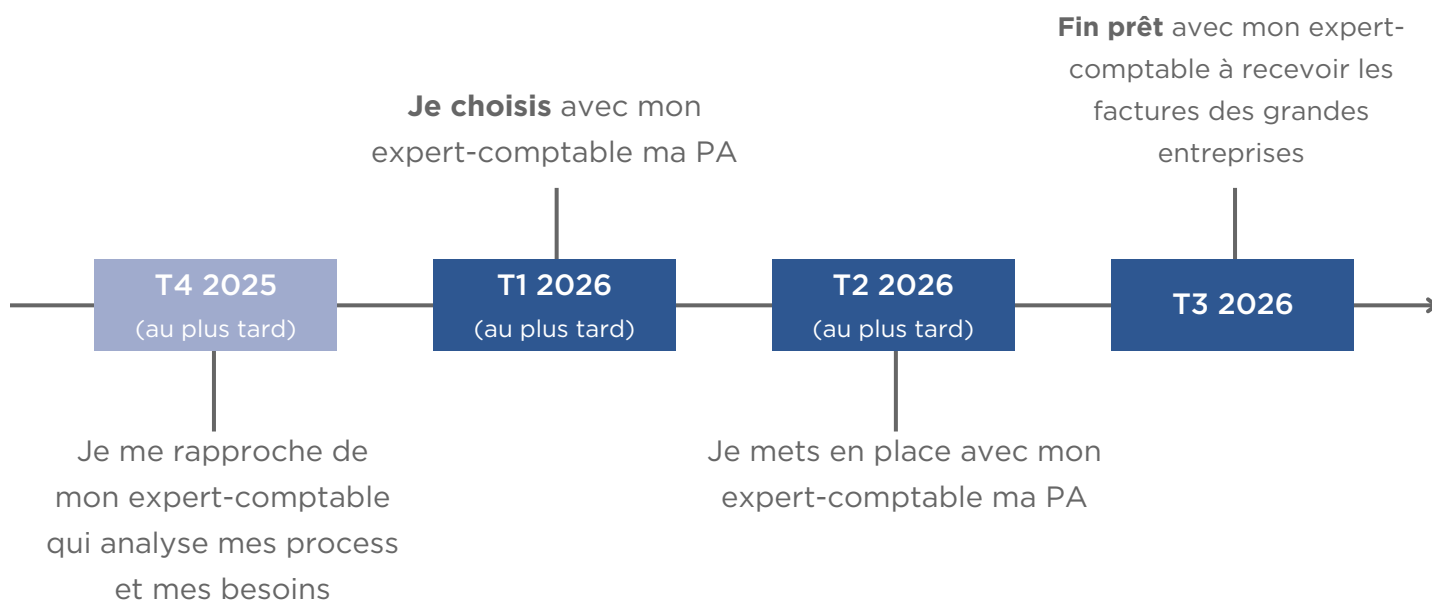
- Numéro SIREN du client
- Adresse de livraison (si différente de l'adresse de facturation)
- Précision de la nature de l'opération (livraison de biens, prestations de services ou les deux)
- Option de paiement de la TVA sur les débits (selon le régime fiscal du fournisseur)



BtoB (Business to Business)  
BtoG (Business to Government)  
BtoC (Business to Consumer)  
BtoBi international



# PLANNING POUR UNE MISE EN OEUVRE SEREINE DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE



## DOCUMENTATION

Pour vous accompagner dans cette transition, nous mettons à votre disposition divers documents via notre site internet (fiches pratiques, fiches infos...).



[Tout savoir sur la Facturation Électronique.](#)

Plusieurs sessions de formation sont proposées à différentes dates pour apprendre les bases et bien se préparer à la facture électronique.

 **Inscrivez-vous dès maintenant !**



[formation@gorioux.com](mailto:formation@gorioux.com)

## SESSIONS DE FORMATION :

- ⇒ Réforme Facturation Electronique (3h30)
- ⇒ My Gestion financière
- ⇒ Logiciel comptable MyUnisoft (tenue comptable 7h00)

### Lieux :

**Quimper**  
(Gorioux Faro et Associés)  
(HBS Conseils)

**Douarnenez**  
(HBS Conseils Océan)

**Châteaulin**  
(Gorioux Conseils et Associés)

**Larmor-Plage**  
(Gorioux Larmor)

**Brest**  
(Gorioux Grall et Associés)